



© Jérôme Deya*



JOURNÉE D'ÉTUDES DROIT AU PLAISIR, DROIT DE CHOISIR ?

➤ **Faire valoir les droits
et libertés fondamentaux
relatifs au corps et à l'esprit
des personnes concernées.**

7 DÉCEMBRE 2018

📍 **SITE NANTAIS** : 10 rue Marion Cahour | 44400 REZÉ

* • Photo extraite de l'exposition "A mon corps dérangeant" du photographe Jérôme Deya.

Réservation : contact@jeromedeya.com

• Suivez l'actualité de ce projet sur Facebook : "likez" la page "A mon corps dérangeant".

• Le photographe poursuit ce reportage, et cherche de nouveaux couples qui accepteraient d'être pris en photo.

www.arifts.fr

> PROGRAMME

8h30 ACCUEIL / TABLE DE PRESSE

9h à 9h15 INTRODUCTION

Présentation de la journée par **Marcel NUSS**, Fondateur de l'APPAS et **Thierry CHARTRIN**, Responsable du service prospective et développement de l'ARIFTS.

9h15 à 10h30 THÉÂTRE FORUM SPONTANÉ : "tabou" de la sexualité ; rapport au corps et représentations. (Réseau Arc en Ciel Théâtre)

10h30 à 11h0 PAUSE ET TABLE DE PRESSE

11h à 12h30 TABLE RONDE : témoignages et conscientisation : le tabou de la sexualité à l'épreuve des faits.

- **Témoignage d'une personne concernée souffrant du manque** : "Je suis impuissant face à mes besoins !" **Romain DUPONT**
- **Témoignage d'un parent désemparé face aux besoins affectifs de son enfant** : "Sa souffrance est visible, mais j'ai peur des démarches, quelles sont les limites de mon rôle ?" **Patricia ALLUSSE**
- **Témoignage d'un travailleur social confronté à la problématique au sein de son institution** : "Comment accompagner au mieux les résidents en tenant compte de mes principes moraux, de mes paradoxes et du projet institutionnel ?" **Nicolas BIGNON** (coordinateur FH - APEI Sable Solesmes)
- **Témoignage d'un directeur d'établissement concerné par la question** : "Que puis-je faire de ma place et dans les contraintes qui me sont imposées ?" **Philippe LANGLAIS** (Responsable de Pole FH – SAVS APEI Sable Solesmes)

SYNTHÈSE DE LA MATINÉE PAR MARCEL NUSS

12h30 à 13h45 REPAS

13h45 à 15h30 TABLE RONDE : **Présentation juridique et pragmatique de la fonction d'accompagnant sexuel**. L'accompagnement sexuel est une solution permettant à des personnes en situation de handicap d'avoir accès à une vie intime, sensuelle et/ou sexuelle.

- Définitions, limites, moyens, contextes juridiques et politiques et différence avec la prostitution **Bruno PY** (juriste) et **Marcel NUSS**.
- Présentation de la formation et de l'association APPAS, **Marcel NUSS**.
- Sexualité et handicap : les spécificités. Présentation de la pratique des accompagnants sexuels dans les pays européens : **François CROCHON** (sexologue clinicien).
- Témoignages d'accompagnants sexuels : **Nadine MESROBIAN** (Psycho praticienne), **Fabrice FLAGEUL** (Ancien Educateur Spécialisé et Masso-Relaxologue).

15h45 à 16h15 PAUSE ET TABLE DE PRESSE

16h15 à 17h30 CONFÉRENCE POPULAIRE

(Réseau Arc en Ciel Théâtre)

Cette technique a pour objectif de faire émerger des propositions concrètes par les participants afin de permettre aux personnes en situation de handicap de vivre pleinement leur sexualité en institution. Passer de la parole aux actes !

17h30 à 17h45 CONCLUSION MARCEL NUSS

> PUBLIC

- PERSONNES CONCERNÉES
- TRAVAILLEURS SOCIAUX
- DIRECTEURS/CHEFS DE SERVICE
- PARENTS

Bulletin d'inscription
à télécharger sur le site :
www.arifts.fr

Inscription avant le
26 Novembre 2018

> TARIFS

- **80€** pour la participation à la journée d'études et au repas.
- **65€** pour la participation à la journée d'études sans le repas.
- **Gratuit** (sauf le repas) pour les étudiants, les stagiaires, les salariés, les vacataires et les adhérents de l'ARIFTS.

> CONTACT

Carine MORISSEAU

02 41 22 40 72 | c.morisseau@arifts.fr





BULLETIN D'INSCRIPTION

Journée d'études du 7 Décembre 2018

Droit au plaisir, Droit de choisir ?

COORDONNÉES :

Nom :

Prénom :

Adresse (personnelle):

CP :

Ville :

Téléphone : Portable :

Mail :

Fonction :

INSCRIPTIONS :

Journée Repas : Une confirmation de votre inscription vous sera envoyée par mail.

TARIFS :

80 € (inscription et repas compris)

65 € (inscription sans repas)

Gratuit sauf le repas (salariés, vacataires, étudiants et adhérents de l'ARIFTS).

Merci d'entourer votre situation et de nous envoyer un justificatif à l'appui.

15 € (le repas)

Toute annulation doit faire l'objet d'une demande écrite auprès de l'ARIFTS avant le 1^{er} décembre 2018 un montant de 20€ sera retenu pour les frais de gestion. Au-delà de cette date, les frais d'inscription sont dus en totalité.

MODES DE RÈGLEMENT :

Chèque à l'ordre de l'ARIFTS

Espèce

Virement (Ci-dessous)

Banque Populaire Atlantique / IBAN : FR76 1380 7008 0606 0191 3306 257 / BIC : CCBPFRPPNAN

L'ARIFTS n'est pas assujettie à la TVA selon l'article 202 C annexe II au CGI

FACTURATION :

Adresse de facturation (si différente des coordonnées citées ci-dessus):

Employeur :

.....

.....

.....

.....

Je souhaite recevoir une facture à l'adresse indiquée ci-dessus

Cette facture doit être envoyée **après service fait** auprès de l'employeur

Fait le

Signature :

A retourner pour **le 26 Novembre 2018**
par mail (c.morisseau@arifts.fr) ou par courrier à :
ARIFTS – Site Angevin (Carine MORISSEAU)
6 rue Georges Morel 49045 ANGERS Cedex 01